

Arrêté municipal n° 2021 - 61
portant sur la réglementation de la circulation route des Bauges

LE MAIRE DE HERY SUR ALBY

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-24, L22121 à 2213-1, relatifs au pouvoir de police du maire,
Vu les articles du code de la route,
Vu le Code de la Voirie routière,
Vu la demande des entreprises FERRAND et FAMY en date du 20 septembre 2021,
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière — Huitième partie,
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux (réalisation d'un collecteur d'assainissement), un aménagement des conditions de circulation est nécessaire du 11 octobre 2021 au 11 janvier 2022 inclus,

ARRETE

Article 1 :

Le planning d'exécution se fera en plusieurs temps :

- **Du 11 au 24 octobre 2021** : l'entreprise FERRAND effectuera les travaux sur la partie située dans le lotissement.
- **Du 25 octobre au 7 novembre 2021** : elle effectuera les travaux sur la route départementale, cette dernière sera fermée à la circulation pour une durée de 15 jours.
- **Du 8 au 21 novembre 2021** : la route départementale sera à la circulation avec alternat.
- Date butoir de fin des travaux sur RD 3 : **le 15 novembre 2021.**
- La zone de travaux s'étendra du n°518 au n°533 route des Bauges.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, les entreprises FERRAND et FAMY auront en charge la mise en place de la signalisation réglementaire sur le chantier ainsi que la mise en place d'une déviation par la RD 63 route des Frasses et mise en place de circulation en alternat par feu tricolore sur la RD 3.

Article 3 :

Pendant la durée des travaux, l'accès au domicile n°490 de M. et Mme LAXENAIRE devra être accessible en raison d'une personne handicapée ayant besoin de soins sanitaires.

Article 4 :

Le SILA prendra contact avec le Grand Annecy afin de dévier la ligne 41.
Les travaux sur route fermée, impliqueront la déviation par un autre itinéraire.

Article 5 :

Le SILA se rapprochera du Grand Annecy pour valider la gestion des ordures ménagères en phase chantier.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Grand Annecy
- Gendarmerie d'ALBY/RUMILLY
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Les entreprises FERRAND et FAMY

Fait à HERY SUR ALBY,
Le 1^{er} octobre 2021
L'adjoint par délégation du maire,
P. CLAVEL



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Clavel', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNE D'HERBY' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.